

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2014

Numéro de version 4

Révision: 12.11.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, bombe aérosol**

Code du produit: 90015, 90019

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Couche

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

Service chargé des renseignements:

Laboratoire

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH
Tel. +49(0)911-64296-59
Horaires de bureau :
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30
le Vendredi de 7:30 à 13:30

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2014

Numéro de version 4

Révision: 12.11.2014

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, bombe aérosol

(suite de la page 1)

- Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Stockage:
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.



N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66-67: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Attention! Récipient sous pression.

A des effets narcotisants.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux

· déterminants pour l'étiquetage:

· Mentions de danger

Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2014

Numéro de version 4

Révision: 12.11.2014

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, bombe aérosol

(suite de la page 2)

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
· <u>Indications complémentaires:</u>	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.
· 2.3 Autres dangers	Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.
· <u>Résultats des évaluations PBT et vPvB</u>	
· <u>PBT:</u>	Non applicable.
· <u>vPvB:</u>	Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane  F+ R12  Flam. Gas 1, H220; Flam. Liq. 1, H224; Press. Gas, H280	25-50%
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 920-750-0 Reg.nr.: 01-2119473851-33	Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes  Xn R65;  F R11;  N R51/53 R66-67  Flam. Liq. 2, H225;  Asp. Tox. 1, H304;  Aquatic Chronic 2, H411;  STOT SE 3, H336	12,5-25%

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2014

Numéro de version 4

Révision: 12.11.2014

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, bombe aérosol

(suite de la page 3)

CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 Reg.nr.: 02-2119752535-35-0000 01-2119457290-43	butanone ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<12,5%
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 921-024-6 Numéro index: 649-328-00-1 Reg.nr.: 01-2119475514-35 01-2119475515-33	naphta léger (pétrole), hydrotraité ☒ Xn R65; ☒ Xi R38; ☒ F R11; ☒ N R51/53 R67 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Asp. Tox. 1, H304; ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<12,5%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119486136-34 01-2119488216-32 01-2119555267-33	xylène (mix) ☒ Xn R20/21; ☒ Xi R38 R10 ☒ Flam. Liq. 3, H226; ☒ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	1-5%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Numéro index: 603-064-00-3 Reg.nr.: 01-2119457435-35 02-2119752510-47-0000	1-méthoxy-2-propanol R10-67 ☒ Flam. Liq. 3, H226; ☒ STOT SE 3, H336	1-5%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 Reg.nr.: 01-2119457610-43	éthanol ☒ Xi R36; ☒ F R11 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Eye Irrit. 2, H319	<1%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Amener les sujets à l'air frais.

Position et transport en position latérale stable.

Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Etourdissement

Vertiges

Nausées

Risque d'incidents respiratoires.

Risques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2014

Numéro de version 4

Révision: 12.11.2014

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, bombe aérosol

(suite de la page 4)

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres

sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2014

Numéro de version 4

Révision: 12.11.2014

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, bombe aérosol

(suite de la page 5)

· Préventions des incendies et des explosions:

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

78-93-3 butanone

VME	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée
-----	--

1330-20-7 xylène (mix)

VME	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

VME	Valeur momentanée: 375 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 188 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

64-17-5 éthanol

VME	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
-----	--

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2014

Numéro de version 4

Révision: 12.11.2014

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, bombe aérosol

(suite de la page 6)

· **DNEL****64742-49-0 Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	699 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	773 mg/kg bw/day (ARB) 699 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2035 mg/m ³ Air (ARB) 608 mg/m ³ Air (BEV)

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	699 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	773 mg/kg bw/day (ARB) 699 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2035 mg/m ³ Air (ARB) 608 mg/m ³ Air (BEV)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel:· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.

· Protection respiratoire:

Filtre AX

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2014

Numéro de version 4

Révision: 12.11.2014

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, bombe aérosol

(suite de la page 7)

pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

- Matériau des gants Butylcaoutchouc
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Valeur pour la perméabilité: taux \leq 1, 10 min
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Butylcaoutchouc
Butoject (KCL, Art No. 897, 898)
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures: Butylcaoutchouc
Butoject (KCL, Art No. 897, 898)
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Caoutchouc chloroprène
Gants en cuir
Gants en tissu épais
- Protection des yeux:  Lunettes de protection hermétiques
- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme: Aérosol
Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Typique

· valeur du pH: non applicable

Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.
Point d'ébullition: -44 °C

· Point d'éclair -97 °C

· Température d'inflammation: 470 °C

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion:

Inférieure: 1,7 Vol %
Supérieure: 11,5 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 8300 hPa

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2014

Numéro de version 4

Révision: 12.11.2014

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, bombe aérosol

(suite de la page 8)

· Densité à 20 °C:	0,78 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	74,9 %
Teneur en substances solides:	25,1 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter:
 - Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
 - Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 - Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **10.4 Conditions à éviter**
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 - Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- Toxicité aiguë:

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-49-0 Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2800 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	>23 mg/l (rat)

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

Oral	LD50	>5840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2920 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	>25 mg/l (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- de la peau:
 - Irrite la peau et les muqueuses.
- des yeux:
 - Pas d'effet d'irritation.
- Sensibilisation:
 - Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires:
 - Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
 - Irritant

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2014

Numéro de version 4

Révision: 12.11.2014

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, bombe aérosol

(suite de la page 9)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

64742-49-0 Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes

EC50/48h	3 mg/l (daphnia magna)
EL50/72h	10-30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL50/96h	>13,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOEC/21d	0,17 mg/l (daphnia magna)
NOELR/72h	10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

EC50	1-10 mg/l (daphnia magna)
EC50/48h	3 mg/l (daphnia magna)
EL50/72h	30-100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50	35-37 mg/l (piscis)
LL50/96h	>11,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOEC/21d	0,17 mg/l (daphnia magna)
NOELR/72h	3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:

· Remarque: Toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton. Toxique pour les organismes aquatiques. Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 02 00	déchets provenant de la FFDU d'autres produits de revêtement (y compris des matériaux céramiques)
08 02 99	déchets non spécifiés ailleurs

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2014

Numéro de version 4

Révision: 12.11.2014

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, bombe aérosol

(suite de la page 10)

· Produit de nettoyage
recommandé: Alcool

SECTION 14: Informations relatives au transport

· **14.1 No ONU**
· ADR, IMDG, IATA UN1950

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
· ADR 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· IMDG AEROSOLS, MARINE POLLUTANT
· IATA AEROSOLS, inflammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR

· Classe 2 5F Gaz.
· Étiquette 2.1

· IMDG

· Class 2.1
· Label 2.1

· IATA

· Class 2.1
· Label 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :
· Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Indice Kemler: Attention: Gaz.
· No EMS: -

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** F-D,S-U
Non applicable.

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2014

Numéro de version 4

Révision: 12.11.2014

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, bombe aérosol

(suite de la page 11)

· Indications complémentaires de transport:

· <u>ADR</u>	1L
· <u>Quantités limitées (LQ)</u>	Code: E0
· <u>Quantités exceptées (EQ)</u>	Non autorisé en tant que quantité exceptée
· <u>Catégorie de transport</u>	2
· <u>Code de restriction en tunnels</u>	D

· IMDG

· <u>Limited quantities (LQ)</u>	1L
· <u>Excepted quantities (EQ)</u>	Code: E0
	Not permitted as Excepted Quantity

· "Règlement type" de l'ONU:

UN1950, AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 2.1

SECTION 15: Informations réglementaires

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· VOC EU

585,0 g/l

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R12	Extrêmement inflammable.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R36	Irritant pour les yeux.

(suite page 13)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.11.2014

Numéro de version 4

Révision: 12.11.2014

Nom du produit: Anti-Corrosion et Anti-Gravillon, bombe aérosol

(suite de la page 12)

- R38 Irritant pour la peau.
 R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Service établissant la fiche technique:
- Contact:
- Acronymes et abréviations:

Laboratoire

Dieter Zimmermann

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1

Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1

Press. Gas: Gases under pressure: Compressed gas

Flam. Liq. 1: Flammable liquids, Hazard Category 1

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2